

Exploiter et protéger une ressource « naturelle » : la forêt française depuis Colbert.

I- Les dynamiques de la forêt en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie

Document 1

« Au cours des 150 dernières années, la surface forestière française a doublé, la France est devenue le troisième pays européen le plus boisé, après la Finlande et la Suède. Les forêts ont conquis 6 millions d'hectares entre 1908 et 2009, soit en moyenne 60 000 hectares par an. Les forêts occupent actuellement 28% du territoire, presque 16 millions d'hectares, elles sont en croissance de 26 m² chaque seconde, soit de 82 000 hectares et 85 à 110 millions de m³ chaque année. Entre 1985 et 1995, la forêt française a progressé au rythme annuel de 30 000 hectares, soit trois fois la surface de Paris. Cette croissance est le résultat de l'inversion, au XIXe siècle d'une longue tendance historique.

À l'époque romaine, à mesure du défrichement des réserves forestières permis par les progrès techniques, le territoire a été réaménagé en cercles concentriques autour des installations humaines. Au plus près de celles-ci les *sylvae minutae*, taillis fournissant, près des foyers, le bois pour le chauffage et la cuisson des aliments, puis les forêts de type futaie, formées de grands arbres (hêtres et chênes, pour le bois et les glands qui nourrissent les porcs et les bovins en semi-liberté) et enfin les forêts inexploitées qui représentaient des réserves naturelles.

Au Moyen-Âge, l'augmentation de la population a conduit au défrichement de nombreuses forêts pour cultiver les terres. On estime ainsi que la forêt française, qui représentait 30 millions d'hectares sous Charlemagne n'en comptait plus que 13 millions au XIVe siècle (...). En 1669, l'ordonnance de Colbert met en ordre les forêts royales et régit l'exploitation des bois. C'est le début d'une véritable politique forestière qui répond « *aux nécessités de la guerre, à l'ornement de la paix, à l'accroissement du commerce.* ». Les bases de l'éthique forestière, qui comprennent la conservation et la protection, étaient nées.

Depuis le milieu du XIXe siècle, une politique active de reboisement est mise en œuvre en France. Au début du XXe siècle, il ne restait plus que 8 millions d'hectares de bois et forêts, contre 16 aujourd'hui. Cette politique de reboisement est appuyée par le Fonds forestier national, le plus bel exemple est celui de la région des Landes qui est aujourd'hui boisée aux trois quarts, un vaste triangle de pins maritimes s'y déploie sur près d'un million d'hectares entre Bayonne, la pointe de Grave, et le secteur de Nérac dans le Lot- et-Garonne. Avec la loi du 19 juin 1857, Napoléon III a fait mettre en œuvre la plantation massive de pins pour pallier l'insalubrité de la région, alors marécageuse. L'ancien système agro-pastoral a été remplacé par le système sylvicole, entièrement tourné vers l'exploitation de la résine (gemmaison et distillation). Aujourd'hui, la culture de la forêt des Landes s'adapte à l'évolution du marché. De nouveaux débouchés ont vu le jour comme les techniques du bois déroulé, la fabrication informatisée de panneaux à particules, la trituration des cimes de conifère pour produire des huiles essentielles. La Défense des forêts contre l'incendie (DFCI) veille à la protection de ce bien essentiel car en cas de feu de forêt, de tempête ou d'attaque d'insectes comme le scolyte, les arbres mettent en général plus de 40 ans pour retrouver leur état initial. »

(Extrait de F. Boyer, « Le retour des forêts françaises », Confins, 2019).

Document 2

La « Grande Réformation » de Colbert en 1669

Ministre principal d'un « roi de guerre », Colbert rédige la réglementation permettant un contrôle royal plus grand sur les forêts françaises, pour renforcer la marine militaire et marchande par la production de navires.

Titre III. Des Grands-Maîtres¹:

16. Si les grands-maîtres reconnaissent des places vaines et vagues, et des bois rabougris, ils pourront les faire semer et repeupler pour les mettre en valeur [...].

Titre XXI. Des Bois à bâtir, pour les Maisons royales et Bâtiments de Mer:

2. Si toutefois on avait besoin d'aucunes pièces de telle grosseur et longueur et qu'elles ne se pussent trouver dans les ventes ordinaires, en ce cas le Grand Maître [...] les fera choisir et prendre dans les bois de nos sujets [...].

Titre XXV. Des bois appartenant aux communautés et habitants des paroisses:

2. Le quart des bois communs sera réservé pour croître en futaie [...].

Titre XXVI. Des bois appartenant aux particuliers:

3. Ne pourront, ceux qui possèdent bois de haute futaie assis à dix lieues de la mer et deux des rivières navigables, les vendre qu'ils n'en aient six mois auparavant donné avis au Contrôleur Général des Finances et au Grand Maître, sous peine d'amende.

Ordonnance de Louis XIV, roi de France et de Navarre, sur le fait des eaux et forêts, 1669.

1. Les Grands Maîtres des Eaux et Forêts détenaient une charge royale pour s'occuper de la gestion des eaux et des forêts d'un territoire.

Document 3. Les raisons de la création de la forêt des Landes (source : journal Sud-Ouest, 17/08/2017)

« Tout d'abord, il faut imaginer un désert. Ensablées sur le littoral, marécageuses à l'intérieur des terres, les Landes d'avant la forêt sont un territoire hostile et méconnu, où ne survivent que quelques bergers, au mode de vie rudimentaire.

À partir du XVIIIe siècle, des hommes d'affaires ambitieux tentent de s'enrichir, en développant cette terre vierge. Ils plantent du riz, des arachides, du tabac, tentent d'élever des bêtes (vers 1830, il y aura même des dromadaires !!). Mais toutes ces tentatives se soldent par des échecs. Le résultat de ces expérimentations, c'est la loi du 19 juin 1857, soutenue par l'empereur Napoléon III, qui oblige communes et propriétaires à assainir et ensemercer les Landes.

Or, la seule chose qui pousse correctement sur ces sols, c'est le pin maritime. Sur le littoral, cet arbre était déjà utilisé pour fixer les dunes. À l'intérieur des terres, il est la solution idéale pour drainer l'eau des marécages, responsables de la propagation du paludisme.

La plantation de cette pinède se fait au détriment de la société agropastorale landaise. Les bergers, déjà très pauvres, n'ont plus d'espace pour faire paître leurs bêtes. Ils se révoltent et mettent le feu à la forêt naissante. Mais l'histoire est en marche. Les bergers se transforment peu à peu en résiniers. De janvier à octobre, ils piquent les arbres. Durant l'hiver, ils entretiennent la forêt. Le métier est difficile et de nombreuses grèves ont lieu jusque dans les années 1930.

La pinède, plantée de manière aléatoire, est ravagée par un énorme incendie en août 1949, qui fait 82 morts. Plus de 50 % des arbres sont partis en fumée. Dès 1950, elle est replantée de manière plus rationnelle et prend sa forme actuelle.

Face à la concurrence de l'étranger et des produits dérivés du pétrole, la culture de la résine régresse jusqu'à disparaître complètement en 1990. Aujourd'hui, la forêt est uniquement exploitée pour son bois. Si les tempêtes de 1999 et de 2009 lui ont fait subir de lourdes pertes, la pinède reste l'un des symboles des Landes. Elle est aussi un atout important pour le tourisme, l'une des principales ressources de la région. »

Document 4. L'évolution du couvert forestier en Nouvelle-Calédonie (FAO, 2010)

4a. La dynamique des espaces forestiers

« En Nouvelle-Calédonie, il existe deux dynamiques inverses, l'une de recolonisation forestière naturelle, et l'autre de régression sous l'impact de l'activité économique, la seconde plus facilement perceptible que la première. Cependant aucune information d'ensemble n'est disponible pour définir la tendance générale. D'avis d'expert, globalement les couverts forestier et arboré restent stables (DANG, communication personnelle). Les formations à niaoulis, savanes plus ou moins arborées de basses altitudes, ont continué à être défrichées dans certaines localités pour l'élevage extensif de bovins, et, dans une moindre mesure, pour l'urbanisation. (...) La superficie des forêts primaires est considérée constante car beaucoup d'entre elles sont des forêts d'altitudes. De plus, 90 % des forêts humides sont protégées par des règlements, leurs reliefs ou leur isolement (selon Papineau, 2002). Elles ne devraient donc pas être perturbées ni défrichées a priori. Toutefois, avec la fréquence des feux et l'intensification de l'activité minière dans le Sud de la Nouvelle-Calédonie, des forêts reliques humides du grand Sud ont été dégradées voire effacées, ou le seront prochainement. Bien que ces fragments forestiers ne s'étendent pas sur de grandes surfaces, ils présentent une très forte richesse et originalité floristique. Ainsi de faibles perturbations, en termes de surface, fragilisent fortement ces écosystèmes et peuvent entraîner des dégâts bien souvent irréversibles. »

4b. Tableau de l'évolution des superficies

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	430,60	430,60	430,60	430,60
Autres forêts naturellement régénérées	399,36	398,56	398,3	398,01
...dont d'espèces introduites	n.d	n.d	n.d	n.d
Forêt plantée	9,04	9,84	10,10	10,39
...dont d'espèces introduites	9,0	9,64	9,70	9,76
TOTAL	839	839	839	839

Questions :

- 1- Décrivez l'évolution du couvert forestier en France métropolitaine depuis l'antiquité.
- 2- Expliquez pourquoi Colbert joue un rôle majeur dans cette évolution.
- 3- Décrivez les raisons et les conséquences de la création de la forêt des Landes.
- 4- Décrivez les dynamiques du couvert forestier en Nouvelle-Calédonie.
- 5- Identifiez les menaces qui pèsent actuellement sur les forêts en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie.

2- Les usages de la forêt

Document 1. La fonction des forêts en Nouvelle-Calédonie.

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	19,04	19,84	20,10	20,39
Protection du sol et de l'eau	124	124	124	124
Conservation de la biodiversité	58,20	71,09	71,09	74,20
Services sociaux	60	60	60	60
Usages multiples	n.d	n.d	n.d	n.d
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	0	0
Aucune fonction / fonction inconnue	577,6	564,7	563,1	560,1
TOTAL	839	839	839	839

Document 2. Le rôle de la forêt en Nouvelle Aquitaine

AGIR POUR LE CLIMAT

Relever le défi de la transition énergétique

Le bois est la première énergie renouvelable en France. L'ONF est le premier fournisseur de bois énergie en France

Anticiper les évolutions climatiques

Une simple augmentation de **deux à trois degrés peut remettre en cause la répartition des espèces d'arbres**. Sélectionner des spécimens de la même famille de la zone sud de la France pour les faire migrer vers le nord du pays et enrichir ainsi génétiquement les "populations" locales... Tel est l'enjeu du **programme Giono**. Pour les forestiers, l'objectif sera de comparer, sur le long terme, leur survie et leur croissance. Ces résultats permettront dans le futur de donner des **conseils pour la "migration assistée" de peuplements**.

OFFRIR À TOUS UN ESPACE DE LOISIRS

Ouverte à tous, la forêt publique offre de multiples activités de loisirs. En partenariat avec les collectivités locales, les forestiers de l'ONF aménagent et gèrent des espaces d'accueil sécurisés tout en garantissant la protection de l'environnement. **90 % de la population a accès à une forêt publique à moins de 30 km de sa résidence**. Plus de **3 millions d'€** sont investis chaque année pour aménager et entretenir les équipements d'accueil en forêt publique. En Nouvelle Aquitaine, l'ONF contribue activement à la politique « plan plage » d'aménagement de sites d'accueil dans les forêts et dunes littorales, en partenariat avec la Région, les Départements, les communautés de communes et les communes.

950 km
de sentiers
pédestres

350 km
de pistes
cyclables

300 km
de pistes
cavalières

10 sentiers
accessibles
à tous

10
Instances
de dialogue

20
applications
pour smartphone

Forêt d'Exception Ce label distingue une gestion d'excellence des forêts domaniales reconnues pour leur patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur. L'attribution de ce label s'inscrit dans une démarche partagée avec les élus et les acteurs locaux.

Des **instances de dialogue** permettent d'échanger avec les représentants de la société civile et les élus sur les objectifs de gestion de la forêt et sa vocation multi dimensionnelle.

INCENDIES

En cas de risques forts d'éclosion d'incendie, l'ONF met en place des **mesures de sécurité** concernant les activités forestières. Elles peuvent aller de la **limitation au matin de la réalisation des travaux mécanisés** (période de la journée la moins sèche) à **l'interdiction de toute pénétration d'engins mécanisés en forêt**. Contribution à la réflexion sur les plans de prévention, la mise en œuvre des OLD (obligations légales de débroussaillage). En cas de risques très élevés, des mesures pour la sécurité du public sont mises en place : **tournées de surveillance et de sensibilisation au risque incendie les jours de grande affluence**, lien avec les services préfectoraux pour organiser la fermeture de certaines zones à risque.

SUIVRE L'ÉTAT SANITAIRE DES FORÊTS

Pour assurer la protection et la qualité des forêts, le Département de la Santé des Forêts **diagnostique les problèmes phytosanitaires, aide et conseille les gestionnaires et les propriétaires**. Il suit l'évolution et l'impact des ravageurs des forêts et identifie les éventuels problèmes émergents. Ce réseau national s'appuie sur des forestiers de terrain dont ceux de l'ONF. En Nouvelle Aquitaine, **douze techniciens ONF sont spécialisés dans ce domaine**.

ACTEUR DE L'INNOVATION

L'ONF agit et participe à la recherche sur la forêt et les outils d'intervention en forêt :

- > Observation et suivi des écosystèmes forestiers (réseau RENEFOR).
- > Création d'une filière bois lamellé-collé de hêtre en Pyrénées Atlantiques.
- > AMI Dynamic Bois : projet visant à mobiliser plus de bois et à permettre aux collectivités de financer des plateformes bois énergie sur l'ex région Limousin.
- > Innovation dans l'utilisation des technologies ou outils : utilisation du drone pour des expertises et suivi du littoral, détection aérienne laser (LIDAR), protection des sols (Pratic/Sols), outils de plantation (scarification réversible, dent de plantation...), des outils de substitution aux produits phytosanitaires (projet ALTER)...
- > Programme de recherche appliquée « ECODUNE » d'évaluation des effets du changement climatique sur l'écologie des régénérations de pin maritime.

LA FILIÈRE BOIS EN NOUVELLE AQUITAINE

Forte de **56 000 emplois** directs et indirects, la filière forêt-bois est riche d'une diversité de savoir-faire présents sur l'ensemble du territoire, le plus souvent non délocalisables. **28 300 entreprises** de la gestion et l'exploitation de la forêt jusqu'à la mise sur le marché des produits issus de la transformation du bois, la création de valeur est constante : sociétale, environnementale et économique pour un **chiffre d'affaires de 10 milliards d'€**.

Les forêts publiques berceau de l'approvisionnement de la tonnellerie française

Les plus grands vins et spiritueux sont éduqués dans des barriques de chêne à grain fin. Un tiers des fûts utilisés dans le monde est fabriqués en France, pour un **chiffre d'affaires de 390 millions d'€**. 64 % de la production nationale, sont destinés à l'étranger. La Nouvelle Aquitaine est la première région de production de tonneau. Plus symboliquement, la région marque **le mariage du chêne et du vin**, du contenant et du contenu... des chénales du Poitou aux vignobles de Bordeaux.

activement à ce réseau de surveillance qui permet de mettre à la disposition des décideurs et de la population des informations relatives à l'érosion côtière et à la submersion marine.

58 000 ha de forêts dunaires

255 km de cordon dunaire assis sur **38 communes**

Plus d'un million d'€ sont investis annuellement pour entretenir les dunes de la région

Agence territoriale
Landes Nord Aquitaine
9, rue Raymond Manaud
33524 Bruges Cedex
Juillet 2018
Maquette DCOM

Agence territoriale
Limousin
Le Capitole
40-42 av. des Bénédictins
87000 Limoges

Agence territoriale
Poitou-Charentes
389, avenue de Nantes
86020 Poitiers

Agence territoriale
Pyrénées-Atlantiques
2, rue Justin Blanc
64000 Pau

PEFC 10-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pelc-france.org

Office National des Forêts
onf.fr

Questions :

En vous appuyant sur l'ensemble des documents, listez les usages de la forêt en France métropolitaine et en Nouvelle-Calédonie : répondez sous la forme d'un schéma en mettant l'accent sur des verbes d'action décrivant les rapports de l'homme à l'environnement forestier puis rédigez un paragraphe.

3- Protéger et gérer la forêt : acteurs et débats

Document 1. La mise en réserve d'une forêt en Nouvelle-Calédonie

(source : « L'invention des forêts sèches comme hot spot de la biodiversité et ses conséquences » (source : E. Faugères, « Mettre en mots, en nombres et en politique la nature néo-calédonienne », JSO, 126-127, 2008) « Avant 1981, ces forêts (*les forêts sèches*) étaient socialement et politiquement invisibles. Elles n'avaient d'ailleurs même pas de nom. Elles n'étaient pas distinguées d'autres types de formations forestières. C'étaient des forêts. C'est l'attribution d'un nom à cet objet naturel qui va commencer à le distinguer des autres formations forestières et ainsi le faire exister socialement en lui donnant une singularité, une unicité et une identité. C'est en 1981 que les forêts sèches sont pour la première fois distinguées et appelées alors du terme de « forêts sclérophylles » (...)

Ces forêts sont situées en bord de mer et incluses dans de grandes propriétés d'élevage extensif. En raison de cette localisation dans des milieux anthropisés, les botanistes pensaient que ces forêts n'étaient pas intéressantes. Ils considéraient que ces milieux ne pouvaient plus receler d'espèces végétales dignes d'intérêt et que, s'il y en avait eu, les précédents botanistes les avaient nécessairement découvertes (...).

Or, au cours d'une exploration dans une forêt sèche située sur la réserve spéciale de chasse du haut-commissaire sur l'îlot Leprédour, ils découvrirent en 1988, trois pieds seulement d'une espèce unique au monde (...). Ils eurent alors l'intime conviction, d'une part, que cette espèce était en voie d'extinction et, d'autre part, qu'elle était un indice de la richesse floristique potentielle de ces forêts sèches qu'ils avaient jusqu'alors négligées. (...)

(...) une découverte effectuée en 1994 par les botanistes de l'ORSTOM dans une forêt sèche de la province Sud de Nouvelle-Calédonie va déboucher sur le premier accord de conservation entre la province Sud et le propriétaire privé de cette forêt, Claude Metzdorf. En effectuant des relevés dans cette forêt, les botanistes de l'ORSTOM découvrent une Euphorbiaceae d'un genre inconnu en Nouvelle-Calédonie, Trigonostemon. (...) Ils purent ainsi rapidement s'apercevoir que l'espèce trouvée dans la forêt de Claude Metzdorf était inconnue et qu'elle était une espèce endémique. Outre la découverte de cette nouvelle espèce, ils découvrirent, dans cette même forêt, de nombreuses espèces végétales à distribution limitée et rassemblées dans un mouchoir de poche. Ils en déduisirent que cette forêt était une relique d'une ancienne forêt sèche importante. Étant donné que cette relique était située au cœur de l'exploitation d'élevage de Claude Metzdorf, Jean-Marie Veillon voulut immédiatement protéger cette forêt du bétail et des cerfs et il parvint aisément à convaincre Claude Metzdorf, qu'il connaissait bien, et la province Sud, de l'urgence de clôturer ces huit hectares de forêts. »

Document 2. Le cycle de gestion d'une forêt (extrait vidéo)

Document 3. Extrait de l'arrêté de classement de la réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson en forêt de Chizé dans les Deux Sèvres (26/09/2006)

« Article 2 : L'objectif de la réserve biologique intégrale de la Sylve d'Argenson est la libre expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique, ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques.

Article 3 : Toute exploitation forestière et toute intervention humaine susceptibles de modifier la composition ou la structure des habitats naturels sont proscrites, à l'exception :

- des interventions nécessaires à l'entretien et à la sécurisation des axes maintenus ouverts à la circulation par l'ONF, ainsi que du layon du passage d'une canalisation d'eau ;
- de l'élimination d'essences exotiques ainsi que d'anciens enclos sylvicoles ;
- de l'entretien des layons de reprise pour les chevreuils.

Article 4 : Afin d'atteindre les objectifs de la réserve biologique intégrale et pour la sécurité du public, toutes les activités humaines y sont interdites en permanence, à l'exception de ... (*suit ici des exceptions pour l'entretien de la forêt*). »

Questions :

- 1- Expliquez pourquoi et comment la forêt sèche est identifiée en tant qu'espace emblématique à protéger en Nouvelle-Calédonie.
- 2- Listez les objectifs de la mise en réserve intégrale de la Sylve d'Argenson.
- 3- En vous appuyant sur les exemples développés dans ce corpus documentaire, justifiez cette affirmation : **la protection des forêts entraîne une modification des usages et du rôle de ces espaces pour la société.**